

Séance Plénière du 26 octobre 2020

Mesdames, Messieurs,

C'est à nouveau dans un cadre très particulier, marqué par une reprise de l'épidémie COVID 19, que cette séance se tient. La seconde vague tant redoutée nous frappe et je crains que cette fois-ci nous n'ayons d'autre choix que celui de tenir bon.

Tenir bon car les entreprises et notre organisation économique, déjà mises à mal par la crise du printemps, ne se relèveraient certainement pas d'un arrêt aussi brutal et général.

Tenir bon car nous sommes des services publics et notre place est aux côtés des personnes privées et morales que nous servons et à qui nous rendons tous les jours, possibles et accessibles, un certain nombre de services essentiels.

La période va être longue, à n'en pas douter, et l'été que nous venons de passer n'était qu'un modeste répit.

Il nous faut donc affronter le plus unis possible, instances dirigeantes, collaborateurs, partenaires. Si nous faisons front, nous en sortirons grandis. Si nous tournons le dos, le bilan sera bien pire et nous aurons fait la preuve de notre inutilité.

Pour cela, une seule consigne. Comportons-nous en responsables. Faisons précautionneusement attention à nos gestes et faisons les en préservant les autres. Si chacun fait cela, adopte cette attitude, un grand pas sera fait. C'est la voie du respect de l'autre tout simplement.

Finally, this health crisis and our behaviors bring us back to the reality of social life which is made of mutual respect, opposite to the repli and egoisms. How not to make the report with the assassination of Samuel Paty, teacher in our public and secular school, victim of the proposals that he had to hold to do his job, that of awakening consciences.

In his memory, in honor also to all these heroes of the shadow who are his colleagues because they all live the school and the Republic and its values, I will ask you to respect a minute of silence.

.....

I thank you.

After this tribute to our Republic, it belongs to me to present the session of today. A session mostly dedicated to adjustments of credits through these 2^{ème} Decisions Modificatives du Budget Principal and 7 annex budgets.

We will address each of these files in detail in a moment. From now and already, concerning the Budget Principal I will remind that since June, on the occasion of the DM1, an important adjustment had been made by our Assembly. Two essential points had then emerged : the foreseeable decrease of our revenues, in particular the DMTO, attributable to the health crisis, and the very important increase of Solidarity Allocations, in particular of the RSA due to a reform of the Unemployment Allowance that the health crisis is exacerbating.

The rigor of management of our operating expenses in recent years, added to the supplementary resources obtained during the Congress of the ADF in Rennes in 2018, allow us to weather this very hard shock for 2020, and without doubt for 2021.

But our assets will not be without limits. With the ADF, and in particular its Left Group, we objectively try to attract the attention of the State. But it is not as if there were no deafness to the one who does not want to hear.

La singulière augmentation du RSA constatée en 2020 est en grande partie le résultat d'une réforme de l'assurance chômage engagée par le Gouvernement et votée à l'Assemblée Nationale qui transfère vers le RSA une proportion plus grande de personnes privées d'emploi.

Dans cette enceinte, nous avons bataillé, au cours de ces dix dernières années, pour défendre les Départements. Les défendre contre des mesures prises, ou envisagées, par des Gouvernements de Droite, et de Gauche. Du « Conseiller Territorial » à la « dévitalisation » ce n'est pas l'imagination qui a manqué aux différents Cabinets Ministériels. Et sous couvert de modernité, nous n'avons jamais été à court d'élus nationaux pour porter ces inepties, préjudiciables au monde rural qui est le nôtre.

En allant beaucoup plus loin dans l'imbrication, entre techniciens et décideurs publics, le Président de la République va bien plus loin dans l'asphyxie de nos corps intermédiaires, dans une démarche de recentralisation à présent galopante, dans l'affectation d'un rôle de simple supplétif aux collectivités locales en général, et aux Départements tout particulièrement.

Les transferts de compétences envisagés sont désormais proposés sans compensation (ex : transfert des actes de paiement). Les annonces très communicantes faites par le Gouvernement sur ses domaines de compétences s'accompagnent d'un chantage aux collectivités (ex : Prime COVID aux personnels des SAAD).

Les rencontres se succèdent en cette fin d'année, entretien du Président de l'ADF avec Madame Gourault le 14 octobre, réunion de la Conférence Nationale des territoires (devenue désormais Rencontre Etat/Collectivités) le 20 octobre, sans que rien n'avance.

Le discours gouvernemental ne varie pas : « les collectivités locales doivent participer au Plan de Relance, doivent soutenir l'action de l'Etat dans les domaines sanitaires et de sécurité, doivent approuver sans réserve la jolie présentation de la loi 3D faite par la Ministre compétente. Mais sur la question des financements, de l'autonomie des collectivités locales et d'un vrai partenariat : c'est l'indifférence générale.

Pire, je crois que notre Gouvernement atteint le sommet de l'hypocrisie sur la question de la TVA et de la compensation de la perte par les Départements du Foncier Bâti à partir de 2021.

Le principe posé par la loi des finances organisant cette substitution est de retenir le montant 2019 de la TFB et d'appliquer la dynamique de la TVA 2020-2021.

Le confinement étant passé par là, en 2020, il est fort à parier que cette dynamique soit conjoncturellement importante, d'où la présentation d'un amendement scélérat par le Ministre Dussopt qui plafonnerait la hausse.

C'est au minimum maladroit, plus sûrement provocateur. L'Etat ne plafonne pas la hausse de nos dépenses de RSA, pour ne citer que celle-là.

Dernière initiative du Gouvernement, la proposition d'un projet d'Accord cadre Etat – Collectivités Locales dans laquelle les Départements ne trouvent aucune réponse à leurs principales questions, essentiellement financières, mais dans laquelle l'Etat propose le transfert aux Départements de la question des AVS intervenant dans les collèges, mais refuse la proposition de transfert des gestionnaires faite par ces derniers.

L'ADF, le Groupe de Gauche en particulier, a une vision progressiste de notre société. Une évolution permanente de notre organisation et de nos compétences est nécessaire. Encore faut-il stabiliser les bases financières d'abord, avant de continuer à construire l'édifice.

Sur une actualité plus ariégeoise, sans revenir sur les différents sujets que nous avons eu l'occasion d'aborder en Conseil Privé ces derniers jours et ces dernières semaines, je voudrais particulièrement évoquer deux points.

1/ Tout d'abord, le fonctionnement de nos collèges. La rentrée, vous vous en doutez, n'a pas été facile et de gros efforts sont demandés à tous pour que l'année se poursuive le plus normalement possible. Je profite de cette occasion pour saluer l'engagement de nos personnels, de leurs encadrements et de tous les renforts mobilisés. J'ai personnellement fait le tour, avec un grand nombre d'entre vous, de tous les établissements à cette rentrée. Si les choses se passent pour le mieux c'est grâce aux efforts de tous. Il faut, là aussi, continuer dans cette voie.

Cependant, deux questions sont revenues dans nos discussions avec les équipes administratives des collèges. Une financière, concernant la pratique du Conseil Départemental de limiter les excédents budgétaires. L'autre un peu plus structurelle, concernant l'articulation des compétences entre l'EPLÉ et le Conseil départemental.

Sur le premier point, il a été précisé que les moyens financiers attribués par le Conseil Départemental de l'Ariège aux collèges c'est de l'argent public avec lequel il convient d'être attentif.

Des critères précis, posés et connus existent pour fixer ces dotations, mais une attention est également portée au montant des réserves. Le Conseil Départemental ne souhaite pas mobiliser de l'argent public pour gonfler des réserves non employées au-delà d'un certain montant.

Sur le second point, j'ai rappelé, lorsque la question m'était posée, et elle l'a été particulièrement par une délégation syndicale des principaux rencontrée le 20 octobre dernier, que le Conseil départemental de l'Ariège n'était pas un prestataire de main d'œuvre, que la loi lui confiait un certain nombre de compétences (construction des collèges, entretien général, restauration...) qu'il entendait exercer dans le cadre du principe de libre administration posé à l'article 72 de notre constitution. Exercer pleinement ses compétences, ça veut dire pour le Conseil Départemental de l'Ariège : définir un niveau de service et affecter les moyens humains et financiers nécessaires pour le réaliser.

A charge pour les équipes administratives, et notamment les gestionnaires, de veiller à ce que l'exécution fonctionnelle de ce niveau de service soit assurée.

Bien évidemment, l'avis de l'équipe administrative sera toujours sollicité avant de fixer le niveau de service ou de le modifier.

Je profite d'évoquer ce sujet, pour revenir sur la décision prise en direction de notre population collégienne, en matière de masques de protection. Je vous rappelle que nous avons distribué des masques à chaque collégien à la « fausse rentrée » de mai. Il s'agissait alors de contrarier une pénurie de masques et d'éviter aux familles un vrai casse-tête.

A présent, les masques sont bien disponibles dans nos commerces et pharmacies. Nous avons donc décidé, contrairement à d'autres, d'attribuer à la

rentrée un stock de 1000 masques réparti sur nos collèges afin d'éviter qu'un élève, non équipé, ne puisse pas rentrer en classe. Nous suivons l'approvisionnement de ces stocks de « sécurité ». Nous avons décidé de créditer les fonds sociaux pour que des masques soient fournis aux collégiens de familles en situation de précarité et ce jusqu'à la fin de cette crise. C'est une décision qui répond à nos valeurs. Comme nous avons toujours refusé de nous engager dans des politiques de gratuité totale, pour tous, des différents services, de restauration ou de transport notamment. Nous gagnerons à présent à suivre avec diligence ces deux dispositifs.

2/ Le second point que je souhaiterais également aborder dans mon introduction, concerne toujours la jeunesse.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rendu de l'étude consacrée à la jeunesse ariégeoise réalisée par l'Université Toulouse Jean Jaurès en partenariat avec l'association des Maires d'Ariège.

Cette « photographie » des aspirations de notre jeune population (12-25 ans) doit particulièrement être analysée. Leur attachement au territoire, leur envie de vivre et créer ici, leurs attentes en termes de santé, de loisirs, de culture, leurs difficultés d'intégration pour un trop grand nombre, mais surtout leur générosité spontanée et leurs propositions nous obligent à nous demander : que faisons-nous déjà et que pourrions-nous faire ou mieux faire ?

L'ouverture du Campus Connecté pour faciliter l'accès à la formation, ou encore l'ouverture des services du Conseil Départemental de l'Ariège à l'apprentissage, sont des réponses concrètes sur lesquelles, celles-là et quelques autres, il convient de mieux communiquer. Mais, les jeunes et leurs préoccupations, devront aussi et surtout être au cœur de notre réflexion sur les solidarités qui vont, je l'espère, cette fois-ci s'engager au sein de la Commission Prospective dédiée.

A ce sujet, je suis satisfaite que nos réflexions puissent reprendre. Pour nous accompagner j'ai demandé que deux cabinets extérieurs soient mobilisés. C'est chose faite avec deux intervenants que vous serez amenés à rencontrer selon que vous participiez à la réflexion sur nos politiques publiques en faveur de la solidarité ou pour engager la transition énergétique nécessaire.

Vous retrouverez Denis Valance, qui nous avait déjà aidés dans notre réflexion Ariège 2030 pour le premier sujet et Madame Hélène Le Teno pour le second. La

première réunion de travail pour les deux groupes a été fixée au 24 novembre, et la suivante mi-décembre.

Même si nous avons pris du retard dans ce domaine, COVID oblige, cette réflexion tombe pendant la phase de préparation de notre budget 2021. A charge pour nous d'illustrer nos premières orientations.

Après la séance d'aujourd'hui, effectivement, notre prochaine réunion doit être celle consacrée au DOB 2021.

Cette année 2021 est bien celle de tous les dangers et de toutes les difficultés. Il nous faut à la fois résister à cette nouvelle crise et en même temps, contrairement à ce printemps, tout faire pour maintenir un niveau d'activité, car je ne parlerai pas pour ma part de plan de relance. Cette communication fâcheuse du gouvernement participait à laisser croire que les problèmes sanitaires étaient derrière nous. Parlons plutôt d'adaptation, de relocalisation, de maintien d'un niveau d'activité nécessaire pour tous les acteurs économiques et pour tous les citoyens.

La pente est raide devant nous, si le gouvernement pouvait enfin comprendre qu'il est préférable de faire équipe, ce serait déjà une excellente nouvelle.

L'avenir nous le dira.

Merci à vous.